



VILLE D'AULNOYE-AYMERIES
Direction des Affaires Financières
Service des Marchés publics

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 4°
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

MARCHE PUBLIC DE SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES - PROCEDURE ADAPTEE
(En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique)

Décision n° 03 du 04 juin 2026

Le Maire d'Aulnoye-Aymeries,

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 98 en date du 28 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique de l'EHPAD Didier Eloy à Aulnoye-Aymeries, publié le 13 février 2026 sur le profil acheteur : <https://marchespublics596280.fr/> et fixant la date limite de réception des offres au 27 mars 2026 à 12 heures, pour lequel dix offres ont été remises,

VU le rapport d'analyse des offres en date du 01 avril 2026 proposant de retenir l'offre de la société ETBE Ingénierie comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation énergétique de l'EHPAD Didier Eloy à Aulnoye-Aymeries à la société ETBE Ingénierie, pour un montant de rémunération de 148 200,00 € HT, soit un taux de rémunération globale de 6,44 %, missions complémentaires incluses.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendue compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Aulnoye-Aymeries, le 04 juin 2026

Bernard BAUDOUX
Maire d'Aulnoye-Aymeries

